

Publication d'informations en matière de durabilité

Informations
Nom du produit : Ostrum SRI Crossover 2026 Identifiant d'entité juridique : 969500W3VBY5GHR6H055 Classification SFDR : Article 8 Date du document : 2023-07-05

(a) Résumé

1. L'objectif d'investissement du fonds

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

2. Caractéristiques environnementales et sociales du produit

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieur à celle de son univers d'investissement ISR* ;
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement ;

*L'univers d'investissement ISR est défini se définit donc comme l'univers d'investissement initial (émetteurs privés émettant en Euro) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

3. Stratégie et proportion d'investissement

La part des investissement alignés sur les caractéristiques E/S est d'au moins 90%.

Le fonds sera investi dans investissements durables à hauteur de 3% minimum. Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments qui ne bénéficient pas d'une note ESG (#2 Other).

Bien que le Fonds ne soit pas labellisé ISR, celui-ci suit un process d'investissement extra-financier ESG selon une approche « Best in Universe », tel que décrit ci-dessous.

Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieure à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade et la dette souveraine émises par des pays développés.

Le taux de notation extra-financière est supérieure à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield.

L'équipe de gestion s'appuie sur la notation de fournisseurs de données externes sélectionnés pour la qualité de leur approche et leur large périmètre de couverture.

La notation extra financière des Etats (de 0 pour la moins bonne note à 100 pour la meilleure) se fonde sur le SDG Index calculé à partir des Objectifs du Développement Durable (ODD ; en anglais, les « Sustainable Development Goals ») pour les émissions souveraines, les collectivités territoriales, les agences garanties par ces mêmes états et les entités supranationales.

La notation extra-financière des émetteurs privés repose sur une méthodologie spécifique permettant une analyse pragmatique et différenciante des sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), cette méthodologie mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises sur 4 (quatre) piliers :

- La gouvernance responsable
- La gestion durable des ressources
- La transition énergétique
- Le développement des territoires

Les investissements sont ainsi évalués sur des critères extra-financiers selon une note allant de 1 (forte qualité extra-financière) à 10 (faible qualité extra-financière).

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers ESG, après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum AM et les émetteurs les moins bien notés).

L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Le portefeuille devra respecter les exclusions réglementaires, les exclusions sur les armes controversées ainsi que les exclusions sectorielles mises en place par Ostrum Asset Management dont le détail figure sur son site internet www.ostrum.com.

4. Méthodes, sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcée directement auprès d'émetteurs.

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

5. Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la

validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 8, qu'ils soient labellisés ISR ou non.

6. Stratégie d'engagement

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM. La stratégie d'engagement d'Ostrum AM vise à améliorer les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Ostrum AM met ainsi en oeuvre via ses analystes crédit et/ou ses gérants l'engagement au niveau individuel et au niveau collaboratif via l'équipe Stratégie ESG.

Ostrum AM s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Vous pouvez retrouver la politique d'engagement d'Ostrum AM en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Non-applicable

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social. Dans le cadre de ses investissements durables le fonds pourra investir dans des green bonds ou des sustainability linked bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou dans des social bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à

l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte, au niveau de l'entité Ostrum, de manière globale, les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les PAI seront calculés par notre fournisseur de données. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com).

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le délégataire de gestion financière applique des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM)*

en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.

Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux

Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Pétrole et Gaz : 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités. Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées

Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac

Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement^{ISR*} ;
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement ;

*L'univers d'investissement ISR est défini se définit donc comme l'univers d'investissement initial (eémetteurs privés émettant en Euro) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

(d) Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Bien que le Fonds ne soit pas labellisé ISR, celui-ci suit un process d'investissement extra-financier ESG selon une approche « Best in Universe », tel que décrit ci-dessous.

L'univers ESG de comparaison est constitué des émetteurs de l'indice composite suivant : (45% Blo BBGB EURO AG CP Baa TR € (Indice TICKER) + 45% ICE BB Euro (Indice TICKER) + 10% ICE SINGLE B EURO HY TR€ (Indice TICKER).

Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieure à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade et la dette souveraine émises par des pays développés.

Le taux de notation extra-financière est supérieure à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield.

L'équipe de gestion s'appuie sur la notation de fournisseurs de données externes sélectionnés pour la qualité de leur approche et leur large périmètre de couverture.

La notation extra financière des Etats (de 0 pour la moins bonne note à 100 pour la meilleure) se fonde sur le SDG Index calculé à partir des Objectifs du Développement Durable (ODD ; en anglais, les « Sustainable Development Goals ») pour les émissions souveraines, les collectivités territoriales, les agences garanties par ces mêmes états et les entités supranationales.

La notation extra-financière des émetteurs privés repose sur une méthodologie spécifique permettant une analyse pragmatique et différenciante des sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), cette méthodologie mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises sur 4 (quatre) piliers :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Les investissements sont ainsi évalués sur des critères extra-financiers selon une note allant de 1 (forte qualité extra-financière) à 10 (faible qualité extra-financière).

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'univers ESG, après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés).

Le fonds détiendra 3% d'investissements durables minimum.

Le fonds doit également obtenir un meilleur score que son univers pour l'indicateur E :

- Maintenir une Intensité carbone du fonds inférieure à l'Intensité carbone de l'univers d'investissement initial

L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Le portefeuille devra respecter les exclusions réglementaires, les exclusions sur les armes controversées ainsi que les exclusions sectorielles mises en place par

Ostrum Asset Management dont le détail figure sur son site internet www.ostrum.com.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

- Obtenir une note moyenne ESG du fonds meilleure que la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré
- Maintenir une Intensité carbone du fonds inférieure à l'Intensité carbone de l'univers d'investissement initial
- Détenir 3% d'investissements durables minimum
- Application des politiques ESG mises en place par Ostrum Asset Management (de manière non exhaustive) :
 - les politiques sectorielles,
 - les politiques d'exclusion,
 - les politiques de gestion des controverses (dont les 6 controverses d'ordre éthique avec la politique des « Worst Offenders » qui incluent les enjeux de gouvernance).

Les politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders d'Ostrum AM sont consultables sur le site www.ostrum.com rubrique "ESG".

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non Applicable

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Les considérations de gouvernance sont prises en compte aussi bien dans l'analyse que dans la sélection des émetteurs réalisées par la société délégataire de gestion Ostrum AM

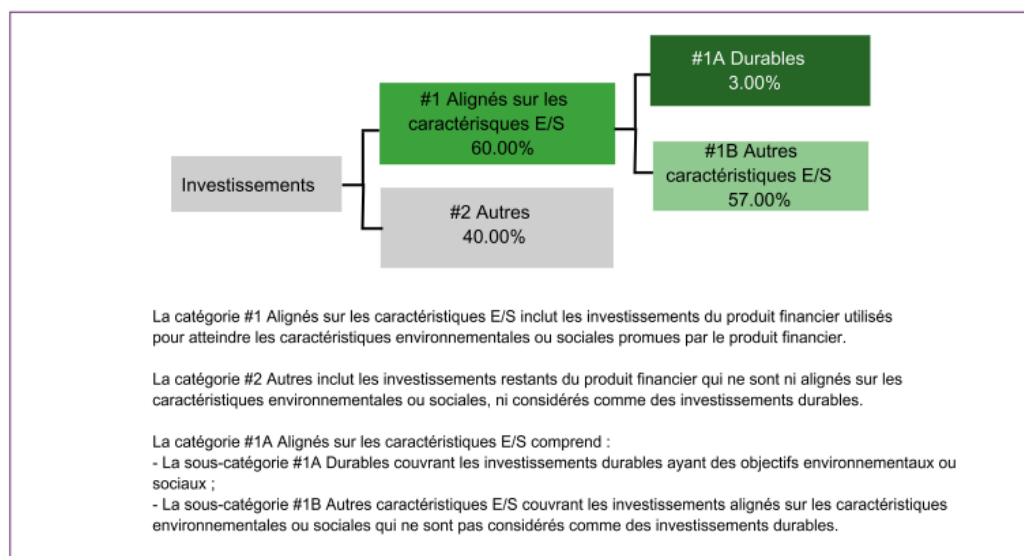
- La politique « worst offenders » afin d'exclure toutes les sociétés pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE) ; en particulier sur des éléments de gouvernance tels que les droits du travail, et/ou l'éthique des affaires (corruption...),
- L'analyse crédit, qui inclut une détermination du score de matérialité ESG propre à chaque émetteur privé afin de déterminer les éventuels impacts sur le profil de risque de l'entreprise
- La notation ESG des émetteurs privés est prise en compte par les gérants dans leur sélection des valeurs (la gouvernance responsable des entreprises constitue en effet l'un des 4 piliers de la méthodologie de notation utilisée).

(e) Proportion d'investissement

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

La part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S est d'au moins 60% dont 3% d'investissements durables minimum.

Le fonds pourra investir 40% maximum de son actif investi dans des instruments qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E et S (#2 Other).

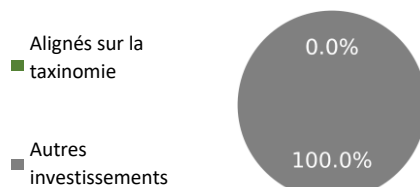


Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors des obligations souveraines***



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des

investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les investissements durables sont des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental ou social n'est appliqué

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : les liquidités, les OPC, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises et mises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées

(f) Contrôle des caractéristiques environnementale ou sociales

- Note moyenne ESG du fonds
- Note moyenne ESG de l'univers d'investissement ISR
- Intensité carbone du fonds
- Intensité carbone de l'univers d'investissement
- Détenir au moins 3% d'investissements durables

Note moyenne ESG du fonds

- Note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré
- Intensité carbone du fonds
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial

Les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs sont suivis par la gestion via les différents Portfolio Management Systems et par les risques dans leurs outils dédiés. Les indicateurs sont remontés ensuite via différents reportings (factsheets mensuelles et rapports ESG Droits Humains pour les fonds labellisés ISR).

(g) Méthodes

Ostrum AM applique une politique d'exclusion des émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses. Cette politique d'exclusion représente un pilier important dans la politique ESG globale d'Ostrum AM et en particulier dans la méthodologie visant à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales.

Le deuxième pilier concerne l'intégration ESG appliquée par Ostrum AM en utilisant différents fournisseurs de données extra-financières venant renforcer cette méthodologie à travers différents contrôles de ces caractéristiques notamment les caractéristiques E et S et ce dans différents cadres réglementaires ou contractuels (SFDR articles 8, Label ISR ...).

Pour les fonds articles 8 labellisés ISR, le contrôle fait par Ostrum AM dans le cadre de ce label permet de :

- Pour les fonds en méthode de la note moyenne, s'assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement filtré de 20% des émetteurs les moins bien notées ESG (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum AM et les émetteurs les moins bien notés) ;
- Pour les fonds en méthode d'exclusion, s'assurer que les investissements sont exclusivement effectués sur l'univers minoré des 20% des valeurs les moins bien notées, ces 20% intégrant également les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum AM
- S'assurer que le portefeuille surperforme son univers d'investissement filtré dans le cadre du label ISR sur des indicateurs de performance E et S si ces indicateurs sont retenus comme ceux à surperformer (intensité carbone, dépenses publiques dans la santé et l'éducation par exemple ...)

Pour les fonds articles 8 non labellisés ISR, Ostrum AM a défini une approche permettant de s'assurer que la note moyenne ESG du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement tout en fixant une limite minimale de couverture ESG pour le portefeuille.

En dehors de ces deux cadres, le contrôle Ostrum AM des contraintes extra-financières contractuelles permet de s'assurer de l'atteinte de caractéristiques E et S (exemple : baisse annuelle de l'intensité carbone, surperformance ESG du portefeuille relativement à son univers d'investissement).

(h) Sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcées directement auprès d'émetteurs.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moodys.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

(i) Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

(j) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 9. Il participe également aux audits de certification pour l'obtention du label ISR ainsi qu'aux audits annuels de suivi afin de s'assurer que les fonds remplissent bien les critères imposés par le label.

(k) Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, quelles sont les politiques d'engagement mises en œuvre ? (Inclure les procédures de gestion applicables aux controverses en matière de durabilité dans les sociétés bénéficiaires des investissements)

Politiques d'engagement Ostrum AM : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(l) Indice de référence désigné (si applicable)

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non-applicable

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non-applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non-applicable

En quoi l'indice diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non-applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non-applicable

(m) Informations complémentaires

<https://www.ostrum.com/fr/fonds/5014/ostrum-sri-crossover-2026>

Disclaimer : Ce document est publié pour divulguer des informations liées à la durabilité sur ce produit, conformément avec l'article 10 du règlement européen SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »). Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au KIID avant de prendre toute décision finale d'investissement.